



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

La commune de Brain-sur-Allonnes (49) condamnée par la justice.

Le 29 juin 2024, le tribunal administratif de Nantes a annulé un arrêté municipal de Brain-sur-Allonnes, jugé discriminatoire envers les camping-cars. Le maire Yves Boucher avait réglementé le stationnement en raison du périmètre Natura 2000. La commune doit retirer les panneaux et verser 1 500 € à l'association CLC. Un jugement similaire avait été rendu à Azur (Landes).



Le 5 octobre 2020, le maire de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), Yves Boucher, publiait un **arrêté municipal** qui **réglementait le stationnement** des « véhicules transportant des bouteilles de gaz ou stockant des eaux usées ». Ce texte visait clairement les camping-cars. Pour le justifier, le maire a mis en avant le **périmètre Natura 2000 dont la commune fait partie**.

Un jugement en faveur du CLC

À la suite de cette publication, l'association [Comité de Liaison du Camping-Car \(CLC\)](#) avait adressé un **recours gracieux** au maire en lui demandant de retirer son arrêté. Mais cette demande ayant été rejetée, le CLC n'a eu d'autres solutions que de poursuivre la commune devant le **tribunal administratif**.

Le 29 juin 2024, le juge administratif de Nantes a **rendu sa décision**, suite à une audience du 5 juin 2024, en **soutenant la position du CLC**. Le tribunal a ainsi considéré que l'arrêté applique un « **traitement discriminatoire aux camping-cars** ». La commune de Brain-sur-Allonnes est aussi condamnée à verser 1 500 € au CLC et à retirer les panneaux d'interdiction de stationner destinés aux camping-cars.

Une affaire similaire dans les Landes

Un **jugement similaire** a été rendu au **tribunal administratif de Pau** le 21 décembre 2023. Comme à Brain-sur-Allonnes, la commune d'Azur dans les Landes avait publié un arrêté sur les « véhicules transportant des bouteilles de gaz ou stockant des eaux usées ». Le texte avait lui aussi été annulé par la justice.

Précisons que les deux communes condamnées sont chacune équipées d'une aire gérée par Camping-car Park.

Amicalement.

Source : Newsletter Camping-Car Magazine